**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande

**Band:** 37 (1911)

**Heft:** 21

## Sonstiges

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 02.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

*électrique,* qui aura lieu à l'Ecole polytechnique du 3 au 9 janvier 1912, conformément au programme dont un extrait est publié ci-dessous.

Etant donnée l'importance de la question pour le développement technique et économique de la Suisse, nous croyons pouvoir compter sur un grand nombre d'auditeurs et sur une forte participation de nos collègues. Les personnes qui ne font pas partie de la Société seront aussi les bienvenues.

Les *inscriptions* à la première partie doivent être adressées par écrit jusqu'au 30 novembre 1911, au plus tard, au Secrétariat de la S. S. I. & A., 9, Seidengasse, Zurich I, et celles à la deuxième partie, au directeur du cours, M. E. Huber, Neumünsterallee, Zurich V, jusqu'au 9 janvier au plus tard.

Les demandes d'inscription devront contenir :

le nom et les titres professionnels ;

l'adresse complète ;

la situation actuelle ;

la mention des études faites et la date de leur achèvement ou de l'entrée au service d'un chemin de fer.

Le finance de cours, de Fr. 60 pour les membres et de Fr. 70 pour les autres auditeurs, doit être versée au Secrétariat de la Société jusqu'au 3 janvier 1912, au plus tard.

Pour les détails, voir l'extrait du programme. Le programme complet sera remis gratuitement par le Secrétariat et par les comités des sections.

Avec considération distinguée.

Au nom du Comité central :

*Le Président,* H. Peter. — *Le Secrétaire,* A. Hærry.

Zurich, 23 octobre 1911.

---

## Cours sur la traction électrique organisé par la Société suisse des ingénieurs et architectes, avec le concours du Polytechnicum et de ses professeurs.

*Du 3 au 19 janvier 1912.*

Extrait du programme.

Le cours sur la traction électrique a été organisé spécialement en vue des employés techniques des chemins de fer qui en avaient demandé la création et qui formeront la majorité des auditeurs.

*Le cours est accessible* aux membres de la Société suisse des ingénieurs et architectes, aux employés des administrations fédérale et cantonale, des Chemins de fer fédéraux et des autres chemins de fer suisses.

Les participants sont censés posséder, outre une connaissance suffisante de l'allemand, une préparation technique générale sur la science des chemins de fer.

Le cours est destiné :

1. en première ligne, aux personnes qui ne sont pas des électrotechniciens, mais qui ont acquis ou sont en voie d'acquérir des connaissances approfondies en matière de chemins de fer ;

2. en deuxième ligne, aux électrotechniciens qui auront à s'occuper de traction électrique pour le compte d'un chemin de fer ;

3. enfin, aux personnes qualifiées que la Direction des cours pourrait admettre sans qu'il en résultât un préjudice pour ceux auxquels le cours est plus spécialement destiné (catégories un et deux ci-dessus).

Le cours est divisé en deux parties dont la première comprend les conférences et un certain nombre d'excursions parmi lesquelles il y aura au moins une visite d'un important chemin de fer électrique. La deuxième partie du cours est consacrée à des excursions qui permettront aux participants d'étudier sur place les principaux systèmes de traction employés en Suisse.

*La première partie du cours aura lieu à Zurich, du 3 au 14 janvier, à midi, et la deuxième partie, du 14 janvier, à midi, à Zurich, au 19 janvier, au soir, à Berne.*

Le Comité central s'est réservé la direction supérieure du cours et en a confié la direction effective à M. Huber-Stockar, ingénieur, membre du Comité central.

La premiére partie du cours comportera les conférences suivantes :

*a)* Vue générale et questions non techniques : Prof. Dr Wyssling.

*b)* Energie nécessaire : Dr W. Kummer.

*c)* Moteurs et régulateurs : Prof. L. Farny.

*d)* Véhicules moteurs : M. E. Huber, ingénieur.

*e)* Lignes et appareils de contact : M. E. Huber, ingénieur.

*f)* Exploitation : Directeur, H. Studer.

Les *excursions* suivantes sont prévues : ateliers C. F. F., à Zurich ; ateliers de construction Œrlikon ; centrale de réserve à Lucerne ; Brown Boveri, Baden ; fabrique suisse de locomotives et de machines, à Winterthour ; E. W. Zurich Guggach, Letten ; fabrique suisse de wagons, à Schlieren ; dépôt des tramways de Seefeld-Zurich ; Burgdorf-Thun-Bahn ; Spiez-Frutigen-Bahn ; Montreux-Oberland ; installations de la gare de Montreux ; Fribourg-Morat.

Les inscriptions à la première partie doivent être adressées, par écrit, au Secrétariat de la Société suisse des ingénieurs et architectes, Seidengasse, 9, Zurich, jusqu'au 30 novembre 1911, au plus tard, et celles à la deuxième partie au directeur du cours, jusqu'au 9 janvier 1912, au plus tard.

Les inscriptions à la première partie obligent leurs auteurs au versement de la finance et à la participation à toute cette première partie. Exception est faite du cas d'empêchement professionnel ou de service militaire impossibles à prévoir.

Les demandes d'inscription devront contenir :

le nom et les titres professionnels ;

l'adresse complète ;

la situation actuelle ;

les études faites et la date de leur achèvement ou de l'entrée au service d'un chemin de fer.

Le Comité central se réserve de renoncer au cours si le 30 novembre au moins 25 à 30 demandes d'inscription ne lui sont pas parvenues, émanant des catégories 1 et 2 (voir plus haut).

La finance, de Fr. 60 pour les membres de la S. S. I. & A., et de Fr. 70 pour les autres auditeurs, doit être versée au Secrétariat de la Société, jusqu'au 3 janvier 1912, au plus tard.

---

*Lausanne. — Imprimerie H. Brunner, Toso & Cie, Louve, 8.*